Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20241125-2024-079-DE Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024

> Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 22

> > 27

Votants

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Madame NIANG Kiné; Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Madame GABRIEL Mélanie; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur GAUDICHON Eric; Madame MARISSAL Bénédicte; Monsieur COURTILLAT Claude; Madame GUILLOT Jacqueline; Monsieur MOURAUX Michel; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur COQUILLET Jean-François; Madame BOURGOIN Evelyne; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Monsieur FAISY Fabien; Monsieur de COURCEL Dominique; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Monsieur LHOSTE Laurent; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Madame GUINAND Alexandra; Monsieur LE DEM Philippe; Madame KHEDDAR Haiate; Madame ACIMOVIC Cennet; Madame LECLERC Sylvie.

Procuration a été donnée à :

Monsieur LHOSTE Laurent donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique Monsieur DE SAINTE CROIX donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige Monsieur LE DEM donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à KHEDDAR Haiate Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-079 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES.

Vu la délibération n°2022-013 du 14 février 2022 instituant le règlement intérieur relatif à l'utilisation et à la réservation des salles municipales ;

Vu la délibération n°2023-091 du 27 novembre 2023 modifiant le règlement intérieur des salles ;

Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20241125-2024-079-DE Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de définir les conditions de réservation et d'utilisation des salles communales ;

Considérant que des manquements aux règles de ce règlement ont été constatés ;

Considérant qu'il convient de réactualiser les dispositions du Règlement Intérieur.

L'article III.2 du règlement est modifié comme suit :

- Interdiction de sortir tout matériel ou équipement de la salle (sauf dérogation particulière).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la modification apportée au règlement intérieur de réservations des salles municipales.

Le 25 novembre 2024

Le Maire,

Jacqueline LAURENT

a Secrétaire de séance,

Pierre-François BOUGUET